

Compte-rendu de la séance du 1^{er} juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le premier juillet, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis au siège habituel, en Mairie d'Amplier, suite à la convocation qui leur a été adressée le 24 juin 2021.

Présents : Mesdames et Messieurs Les conseillers municipaux en exercice : BAJUS Patrice, BALANZAT Christine, de LAMARLIERE Chantal, GROSSEMY Charlotte, VIARD Elise, BACQUET Michaël, OPERLE Michel, TASENCOURT Hubert et VERRIELE Didier.

Absent : SAGOT Jean-François, excusé

Secrétaire : de LAMARLIERE Chantal

SIADep de la Région d'Orville : dissolution/adhésion SIAEP Doullennais

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5212-33 ;

Vu la délibération du Comité Syndical du SIAEP du Doullennais et environs, en date du 9 décembre 2020, acceptant l'adhésion de la Commune d'Amplier,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIADep de la Région d'Orville, en date du 28 juin 2021, décidant sa dissolution au 31 août 2021 ;

Monsieur le Maire propose :

- D'accepter la dissolution du SIADep de la Région d'Orville au 31 août 2021 ;
- De demander l'adhésion de la Commune au SIAEP du Doullennais et environs, au 31 août 2021 ;
- D'accepter la procédure de transfert direct du SIADep de la Région d'Orville, au SIAEP du Doullennais et environs, sans retour dans les communes-membres :
 - De l'ensemble des actifs et passifs,
 - Des résultats de fonctionnement, d'investissement, et de la trésorerie ;
 - Des restes à recouvrer ;
 - Du personnel.
- De transférer l'ensemble des archives, matériel et fournitures au SIAEP du Doullennais et environs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ensemble des propositions, et autorise Monsieur le Maire, à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente.

TAXE DE SEJOUR

Le conseil décide de fixer la taxe de séjour à 0.25€.

Cadeaux de naissance

M. le Maire propose à l'assemblée d'offrir un cadeau aux parents des nouveau-nés de la Commune. Le Conseil Municipal approuve cette proposition, pour une valeur d'environ 30€. Une demande sera formulée auprès de commerces locaux.

Questions diverses

1. Remembrement foncier : M. Le Maire et M. Verrielle dressent un compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 29 juin 2021, à Pas en Artois.
2. Taille des haies : il est rappelé qu'elle est interdite, du 15 mars au 31 juillet. La taille des haies communales est prévue pour le mois d'août.
3. Marais : le SYMCEA et la Communauté de Communes ont passé une convention pour l'entretien du marais. L'entretien intermédiaire sera réalisé par l'employé communal.
4. Bordures : les administrés seront sollicités pour entretenir les bordures au regard de leur habitation. Il est évoqué l'éventualité d'achat d'un brûleur thermique.
5. Route Amplier/Petit Amplier : les travaux de réfection de la chaussée sont prévus de fin juin à fin juillet 2021.
6. L'inauguration du terrain se fera le vendredi 17 septembre 2021, à 18h. A cette occasion, Thierry François sera remercié pour son action au sein de la Commune. Les habitants seront invités, ainsi que les financeurs. Un panneau sera apposé sur le terrain.
7. Sécurité : des barrières de sécurité et des panneaux de signalisation seront achetés prochainement.
8. Ruelle Sevin : les travaux sont terminés.
9. Proposition de vidéo-protection : refusée
10. Feu d'artifice : réception le 7 juillet 2021 au domicile de M. Le Maire.
11. Décorations de Noël : un devis de 3618€ HT a été signé, avec la Société Decolum.
12. Une formation à l'utilisation du défibrillateur sera proposée par Grégory François.
13. Fleurissement nouveau route d'Albert
14. La serre doit être démontée, à voir si elle sera remplacée.
15. Fossé rue Jules Lefebvre : il y a lieu de relancer M. Cornette sur son accord d'intervention.
16. Travaux fibre : ils auront lieu rue Jules Lefebvre : le conseil décide de solliciter un huissier pour constater l'état de la chaussée avant/après travaux.
17. Borduration : un estimatif des travaux a été réalisé par l'entreprise Bouffel, pour la rue du cimetière, de l'église, la ruelle Sevin et la rue Alcide Daillet, pour un total d'environ 110 000€.
- 18.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.